



Lac-Mégantic

386 P  NP  DM14

Projet de construction du parc éolien de la  
Haute-Chaudière dans la MRC du Granit

6211-24-092

---

À l'attention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

## Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit

Mémoire présenté par la Ville de Lac-Mégantic  
Le 3 février 2025

## **Introduction**

Lac-Mégantic souhaite exprimer son soutien au projet éolien Haute-Chaudière. En effet, puisqu'il vise à produire une énergie verte et renouvelable, ce projet est en parfaite adéquation avec nos priorités en matière de transition énergétique, de protection de l'environnement et de la biodiversité, en plus de favoriser le développement de notre économie locale.

## **Mise en contexte**

Tout d'abord, rappelons que ce projet est né de la volonté du gouvernement du Québec d'augmenter la production d'énergie éolienne dans la province et surtout d'une volonté locale de contribuer à la transition énergétique du Québec, de diversifier les sources de revenus des municipalités locales et de renforcer la résilience sociale et énergétique de nos communautés.

Le projet éolien Haute-Chaudière, porté à parts égales par l'entreprise EDF et la MRC du Granit via ses 19 municipalités, prévoit donc l'implantation de 20 éoliennes sur les territoires de Audet et de Frontenac, ainsi qu'un raccordement, via un réseau de câbles souterrains, au poste électrique de Lac-Mégantic.

Par ce mémoire, nous souhaitons démontrer notre appui au projet et répondre aux éléments ciblés par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour cette consultation.

## **Les retombées économiques du projet**

Pour nous, il ne fait aucun doute que le projet représente une occasion unique de dynamiser l'économie locale. Représentant un investissement de plus de 400 millions de dollars, nous savons déjà que la mise en place de ce parc éolien créera plus de 150 emplois pendant la phase de construction et de mise en service. Par la suite, il en offrira également à long terme, notamment dans les secteurs de la maintenance et de la gestion du site. Le projet de la Haute-Chaudière aura donc d'importantes retombées dans nos communautés, et ce, pour au moins les 30 prochaines années.

De plus, le parc sera une opportunité de développer les compétences localement puisque, à terme, trois parcs éoliens prendront place sur le territoire, une occasion pour nos institutions d'enseignement de développer des formations adaptées aux besoins émergents de la région. Par exemple, le Cégep de Beauce-Appalaches, dont un des trois campus se trouve à Lac-Mégantic, a déjà offert une Attestation d'études collégiales en maintenance d'éoliennes. Nous souhaitons réactiver cette formation. Nous avons également un centre de formation professionnelle qui est au fait du projet et qui évalue actuellement les opportunités relativement à des formations connexes qui pourraient être développées à moyen et long terme sur notre territoire.

Enfin, les retombées fiscales de ce projet pour notre communauté ne sont pas négligeables. En effet, c'est 50% des revenus de l'exploitation du parc qui seront réinvestis directement dans nos collectivités. Une somme qui pourrait avoisiner près de 50 millions pendant la durée du contrat d'approvisionnement en électricité.

À cette somme, s'ajouteront des redevances d'environ 13,5 millions de dollars qui seront réparties entre les municipalités qui accueillent les infrastructures ainsi que des paiements annuels aux propriétaires privés.

Pour Lac-Mégantic, le projet générera des revenus annuels fixes puisque le réseau filaire souterrain passera sur notre territoire, en plus des redevances annuelles variables établies en fonction de la quantité d'énergie produite. Vu le contexte dans lequel les municipalités comme la nôtre évoluent actuellement, c'est-à-dire avec des responsabilités de plus en plus grandes et des revenus limités, l'apport de revenus autonomes aura un impact considérable pour nous permettre de maintenir le niveau de services offerts à nos citoyens.

Ces revenus autonomes importants pourront également nous permettre de développer de nouveaux projets. Par exemple, Lac-Mégantic a créé une réserve en environnement distincte du budget courant de la Ville, issus des redevances éoliennes qu'elle reçoit déjà de premier projet de St-Robert-Bellarmin. Nous y versons annuellement une portion des redevances reçues de sorte à initier de nouveaux tels que l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, l'octroi de subventions environnementales à nos citoyens qui posent des gestes concrets pour réduire leur impact sur l'environnement (achat de véhicules électriques, thermopompes, récupération d'eau de pluie, etc.). Bientôt, nous créerons un jardin communautaire. À terme, avec les nouvelles redevances provenant du projet Haute-Chaudière, nous pourrions maximiser les impacts de cette réserve en environnement et bonifier les actions réalisées au bénéfice de la communauté.

### **Consentement de la population locale pour la réalisation du projet**

De manière très concrète sur le plan du consentement de la population locale, les communautés et le promoteur se sont entendus dès 2021 pour développer ce projet en tant que partenaires à parts égales, donc en toute équité. Ensuite, plusieurs rencontres publiques ont été organisées, en partenariat avec EDF, afin que les préoccupations et les attentes des citoyens vis-à-vis le projet soient discutées et surtout considérées. Le processus de consultation a permis de recueillir de précieux avis et suggestions de l'ensemble des citoyens et des entreprises locales qui l'ont souhaité et intégré dans le cadre du projet final. Le promoteur a également mis en place des ententes-cadres et des comités de suivis pour s'assurer du bon fonctionnement de la démarche. Je siège moi-même à l'ensemble de ces comités et le dialogue est fluide et respectueux entre chacune des parties prenantes. Suite à ces démarches, l'ensemble des municipalités touchées ont donné leur appui au projet via des résolutions adoptées en séances publiques par les conseils municipaux. Trois résolutions d'appui de Lac-Mégantic ont été adoptées depuis 2022 et les commentaires reçus des citoyens par la suite ont toujours été favorables. Selon nous, cette situation démontre clairement que le projet a obtenu l'appui de la population locale.

De manière plus large, il faut savoir que la Ville de Lac-Mégantic est fermement engagée dans la lutte contre les changements climatiques, principalement en matière de transition énergétique. En effet, après la tragédie ferroviaire du 6 juillet 2013, notre communauté a décidé de se reconstruire en misant sur les énergies renouvelables, pour faire un pied de nez aux énergies fossiles qui ont contaminé et détruit notre centre-ville. Ainsi, près de 12 ans plus tard, notre municipalité se distingue par son leadership en matière de transition énergétique et de lutte aux changements climatiques. C'est dans ce contexte que Lac-Mégantic a voulu s'associer au projet éolien Haute-Chaudière : parce qu'il représente une opportunité supplémentaire pour renforcer notre position en tant que communauté écoresponsable et exemplaire et parce qu'il nous donne une occasion de plus d'inspirer d'autres communautés.

Ce projet s'ajoute à tous les autres réalisés dans les dernières années. Entre autres, nous avons mis en place, avec Hydro-Québec, le premier microréseau électrique au Québec à l'échelle d'un quartier. Il s'agit de 2750 panneaux solaires sur les toits des bâtiments avec différentes vocations, de la domotique et des batteries de stockage installées dans ceux-ci de sorte que près de 30 bâtiments du centre-ville sont aujourd'hui reliés entre eux, les rendant plus résilients, autonomes et efficaces en matière de production et de consommation d'énergie. Lac-Mégantic a adopté un plan de transition énergétique 2024-2030; nous avons mis en place la Cité (Commission de l'innovation et de la transition écologique), une Commission composée de citoyens engagés; nous avons organisé l'an dernier la Première Semaine de la transition énergétique ainsi que le salon de l'Environnement et de l'Énergie et bien plus encore.

Aujourd'hui, Lac-Mégantic est reconnue comme un véritable laboratoire vivant pour les technologies propres et de l'innovation. Cette vision stratégique que nous portons, et surtout l'ensemble des actions concrètes que nous posons, est en train de devenir un réel facteur d'attractivité pour de nouveaux résidants, visiteurs et investisseurs qui sont en quête de durabilité et de sens relativement aux valeurs qui les guident. En faisant partie intégrante du projet éolien Haute-Chaudière, Lac-Mégantic fait un pas de plus vers l'atteinte de ses objectifs globaux en matière d'environnement, mais aussi en matière d'attractivité et de vitalité du territoire. C'est pourquoi nous accueillons aussi favorablement ce projet au sein de notre collectivité.

## **Impact du projet sur le paysage et les simulations visuelles**

L'industrie touristique de la région de Mégantic est très dynamique et elle accorde une attention bien particulière au cadre paysager.

Relativement à ce point, nous avons rapidement été rassurés par le promoteur qui, en plus de respecter l'ensemble de nos réglementations municipales, a pris la peine, et ce, dès le départ, d'identifier avec les communautés les points de vue d'intérêts plus sensibles pour limiter l'impact du projet sur ceux-ci. La majorité des travaux seront donc effectués loin des habitations et les impacts sur les paysages seront atténués par la forêt et les dénivelés présents. Les éoliennes seront également raccordées au réseau d'Hydro-Québec, majoritairement sous terre, ce qui limite grandement les impacts visuels ou contraignants du projet, principalement à Lac-Mégantic.

Finalement, des mesures d'atténuation spécifiques relativement à la protection du ciel étoilé, un élément non négociable sur notre territoire vu la proximité du mont Mégantic et de son Observatoire, ont été mises en place afin de réduire au maximum l'intensité des balises lumineuses des éoliennes et ainsi protéger notre réserve internationale de ciel étoilé. Les experts de l'Astrolab ont d'ailleurs été mis à contribution pour s'assurer du respect de la réglementation et de la protection de ce patrimoine immatériel si précieux à notre région.

Nous sommes donc d'avis que le promoteur a mis en place les mesures nécessaires pour limiter au maximum les impacts négatifs potentiels du projet sur nos paysages.

## **Alignement du projet dans les différentes stratégies du Québec pour la lutte contre les changements climatiques**

En ce qui a trait aux différentes stratégies québécoises pour la lutte contre les changements climatiques, notre projet y est parfaitement aligné. En effet, en visant la carboneutralité d'ici 2050, le gouvernement du Québec s'est fixé un objectif ambitieux qui nécessitera le développement de nombreux projets d'énergies renouvelables sur nos territoires.

Le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec prévoit d'ailleurs que nos besoins en électricité vont doubler d'ici à 2050. C'est ainsi que le Québec a lancé une série d'appels d'offres pour combler ce manque d'énergie propre, auxquels nous avons répondu avec conviction en ayant en main une position favorable, unanime, et solide de la part des 19 municipalités de la MRC du Granit.

Ayant remporté l'appel d'offres pour la qualité du projet présenté, nul doute que celui-ci s'inscrit directement dans la volonté du Québec de réduire les émissions de milliers de tonnes de CO<sup>2</sup> chaque année et d'impliquer les communautés locales dans l'effort global de réduction des gaz à effet de serre.

## **Conclusion**

En conclusion, la Ville de Lac-Mégantic exprime son plein soutien au projet éolien Haute-Chaudière, qui représente une avancée significative dans la transition énergétique et le développement économique de notre région.

L'argument le plus important selon nous est que le projet de la Haute-Chaudière repose sur un partenariat communautaire solide. L'implication de nos collectivités au sein même du projet a su augmenter l'adhésion de la population locale dès le départ, et en maximisera les retombées ensuite. Rappelons que ce partenariat est établi sur la base d'un historique de confiance mutuelle qui dure entre EDF et notre milieu depuis plus de 10 ans, un modèle éprouvé et reconnu dans le développement et l'opération de deux projets similaires déjà existants à St-Robert-Bellarmin. Pour preuve, nous sommes régulièrement contactés par d'autres territoires en quête de tels projets structurants, et qui veulent en apprendre sur notre cheminement pour s'en inspirer. En effet, si d'autres villes ou MRC ailleurs au Québec semblent vivre énormément d'opposition dans leur projet, ici, dans la MRC du Granit, nous avons la conviction d'avoir fait le nécessaire pour informer, rallier et mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour d'un projet qui est perçu comme porteur et structurant pour nos territoires. Ainsi, le succès de ces deux premiers parcs déjà en service dans notre MRC nous permet d'imaginer le meilleur pour la suite.

Enfin, en raison du faible impact négatif que le projet générera sur notre territoire, des mesures de mitigation mises en place par les promoteurs, des importantes retombées économiques et sociales envisagées pour les 30 prochaines années et considérant la nécessité d'agir concrètement, maintenant, sur la transition énergétique du Québec, Lac-Mégantic soutient la réalisation du projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière, et ce, avec fierté et conviction.

Nous vous remercions pour l'attention portée à nos considérations, et demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire.

*Julie Morin*  
Mairesse  
Ville de Lac-Mégantic